



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-15408>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-15408**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Correspondant : JOSEPH Jean-Paul, Président

Adresse : 155 AVENUE HENRI JANSOULIN, 83740 LA CADIERE D AZUR

Coordonnées :

Téléphone : 0494982660

Courriel : marches.publics@sudsaintebaume.fr

Adresse internet : <https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : 2024-COM-001 - PRESTATIONS D'IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DE TYPE CARTONS, CARTES ET INVITATIONS

Lieu d'exécution : Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume 155 avenue Henri Jansoulin, 83740 La cadrière-d'azur

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent accord-cadre à pour objet les prestations d'impression de supports de communication de type cartons, cartes et invitations. L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : Minimum HT : 2 000,00 euros Maximum HT: 14 000,00 euros Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les modalités de paiement sont précisées à l'article 3.2 du RC Aucune avance ne sera versée. Les prix sont révisables conformément à l'article 5 du CCAP

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 40%
- Prix des prestations : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement: type d'encre utilisé, type de vernis , utilisation limité des emballages plastiques, réduction des déchets, type de véhicules utilisés lors des livraison : 20%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 12/03/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-COM-001

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40 510 83041 Toulon Cedex 9 Tél : 0494427930 Fax : 0494427989 Mel : greffe.ta-toulon@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Requête en référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative à compter de la date de notification du rejet de l'offre jusqu'à la date de signature du contrat. Référé contractuel en application de l'article L.551-13 du Code de justice administrative Recours en contestation de validité du contrat issu de la jurisprudence "Tarn et Garonne du Conseil d'État du 4 avril 2014, n°358994" qui peut être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicités appropriées. Recours pour excès de pouvoir contre l'acte administratif portant approbation du contrat (Conseil d'Etat, 23/12/2016, ASSECO-CFDT du Languedoc-Roussillon, req. n°392815).L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. Il est reconduite tacitement jusqu'à son terme. Le

nombre de période de reconduction est fixée à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. Une clause de développement durable est prévue à l'article 2.4 du RC et 10 du CCAP. Les modalités de financement et de paiement sont fixées à l'article 3.2 du RC. La signature manuscrite du contrat est définie à l'article 6.1 du RC. Les éléments relatifs à la remise des échantillons sont fixés à l'article 5.2 du RC. Les critères retenus pour le jugement des offres sont spécifiés à l'article 7.2 du RC. Des clauses des réexamen sont prévues à l'article 15 du CCAP. Les variantes ne sont pas autorisées

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/02/2025